



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

***Rectorat de Bordeaux***  
***DOSU***

CTA DU 23 JANVIER 2012



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## Rectorat

Pôle de l'organisation scolaire et  
universitaire

### DOSU 2012

Affaire suivie par  
Evelyne MOUNE

Téléphone  
05 57 57 35 65

Fax  
05 56 24 19 44

Mél :  
[ce.dosu@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dosu@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
BP 935  
33060 Bordeaux Cedex

Bordeaux, 6 janvier 2012

Le recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des universités d'Aquitaine

à

Mesdames et messieurs les membres du comité  
technique académique

J'ai l'honneur de vous informer que le comité technique académique, initialement prévu le 20 janvier 2012, est reporté au

**lundi 23 janvier 2012 à 9h30  
au rectorat de l'académie de Bordeaux  
(salle Sain-John Perse)**

L'ordre du jour est modifié :

1. emplois de personnel de direction (complément),
2. point d'information sur les moyens d'enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés pour la rentrée scolaire 2012,
3. bilan de la consommation des BOP 2011,
4. questions diverses.

Si vous étiez dans l'impossibilité d'assister à cette réunion, je vous saurais gré d'en informer le secrétariat du comité technique académique (05 57 57 35 65).

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire général de l'Académie

*André EYSSAUTIER*

**Rectorat de Bordeaux**  
**DOSU/DSM2**

## CTA DU 23 JANVIER 2012

### Emplois de personnels de direction (complément)

Projet de mesures relatives aux moyens  
en personnels de direction  
Rentrée scolaire 2012

	<b>Mesures direction 2012</b>	<b>Observations</b>
Collège LEGE CAP FERRET	création d'un poste de principal adjoint	collège le plus déficitaire de l'académie non doté en poste d'adjoint de direction (effectifs prévisionnels 2012 : 589)
Collège CARBON-BLANC	création d'un poste de principal adjoint	2ème collège le plus déficitaire de l'académie non doté en poste d'adjoint de direction (effectifs prévisionnels : 542)



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

***Rectorat de Bordeaux  
Secrétariat général  
DOSU/DSM***

## CTA DU 23 JANVIER 2012

Point d'information sur les moyens  
d'enseignement des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés  
pour la rentrée scolaire 2012

Bordeaux, le 12 janvier 2012

Secrétariat général

## RAPPORT AU COMITE TECHNIQUE ACADEMIQUE REPARTITION DES MESURES DE RENTREE 2012 POUR LES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRE

Dans le cadre de la politique nationale de réduction des déficits et du nombre d'emplois, l'académie enregistrera à la rentrée 2012 la suppression de 203 emplois, soit -1,42% contre -1,64% au niveau national.

Ce total comprend 65 emplois d'intervenants extérieurs en langue vivante et 3 assistants de langue vivante. Ces deux mesures ne font qu'entériner la situation actuelle de moindre recours à ces intervenants grâce à l'implication quasi généralisée d'enseignants titulaires maîtrisant une langue étrangère.

Ce sont donc 135 emplois d'enseignants du 1<sup>er</sup> degré dont la suppression doit être répartie entre les départements. Pour effectuer cette opération il est proposé de distinguer les emplois en classe devant élèves et les emplois hors classe.

Les choix de l'académie seront fortement marqués par la volonté :

- 1- de maintenir l'encadrement des élèves en classe au niveau actuel dans chacun des départements en fonction de leur situation démographique,
- 2- de maintenir le potentiel de remplacement à son niveau actuel,
- 3- de maintenir une attention particulière aux élèves à besoins particuliers (élèves en situation de handicap, enfants du voyage, nouveaux arrivants),
- 4- d'adapter les moyens du traitement de la très grande difficulté scolaire aux territoires où elle se concentre.

### 1.LES EMPLOIS EN CLASSE

Conformément à la politique nationale, l'académie doit rechercher un maintien du taux d'encadrement en classe. Pour atteindre cet objectif il convient d'abord de tenir compte de la démographie, ensuite il paraît nécessaire de poursuivre le rééquilibrage du taux d'encadrement entre les départements tout en tenant compte de leurs contraintes respectives

## 1.1 LA DEMOGRAPHIE

Tableau 1 : évolution des effectifs de 2010 à 2012

	Constat 2011	Evolution 2011-2010	Ecart prévision- constat 2011	Prévision 2012	Evolution 2012-2011
Dordogne	32073	-362	-236	31671	-402
Gironde	128 553	1010	598	129678	1125
Landes	33 317	7	-17	33604	287
Lot-et-Garonne	26 597	7	24	26 627	30
Pyrénées atlantiques	45547	-467	-181	45278	-88
Académie	265 906	195	188	266 858	952

Le constat de la rentrée 2011 fait apparaître une bonne prévision globale pour l'académie qui a connu une relative stabilité de ses effectifs +195 élèves pour +7 prévus mais avec des nuances entre départements : le constat est très proche des prévisions pour les Landes et le Lot et Garonne, en revanche, il y a moins d'élèves que prévu en Dordogne et dans les Pyrénées atlantiques et davantage que prévu en Gironde.

Pour la rentrée 2012 l'académie devrait enregistrer une légère reprise de la démographie scolaire (+952 élèves) mais toujours avec des contrastes selon les départements : la Dordogne et les Pyrénées atlantiques devraient connaître à nouveau une baisse alors que la Gironde verra une nouvelle hausse, de même que les Landes dans une moindre mesure alors que le Lot et Garonne serait stable.

## 1.2 LE TAUX D'ENCADREMENT ET LE REEQUILIBRAGE ENTRE LES DEPARTEMENTS

Le taux d'encadrement constaté à la rentrée 2011 s'établit à 5,18 professeurs pour 100 élèves (P/E).

Tableau 2 : Postes entrant dans le calcul du P/E par département  
Rentrée 2011

	Effectifs	Postes	P/E
Dordogne	32 073	1 723	5,37
Gironde	128 553	6 481	5,04
Landes	33 317	1 715	5,15
Lot et Garonne	26 597	1 412	5,31
Pyrénées Atlantiques	45 366	2 445	5,39
Académie	265 906	13 776	5,18

Avec 952 élèves de plus il faudrait 47 emplois supplémentaires pour maintenir le même taux. Il est proposé de retenir ce chiffre de +47 emplois en classe pour l'ensemble de l'académie.

Cependant il convient de répartir ces emplois en tenant compte des contraintes respectives des départements. Celles-ci sont traditionnellement évaluées par le ministère à travers trois indicateurs : sociaux, territoriaux et structurels. Les données actualisées pour les deux premiers indicateurs sont précisées ci-dessous :

Tableau 3 : indicateurs sociaux

	Actualisation Taux PCS défavorisé	Taux de chômage	Taux de RSA/1000 habitants
Dordogne	42,3	8,8	4,47
Gironde	36,2	8,8	4,57
Landes	37,9	8,2	3,78
Lot et Garonne	41,8	9,1	5,21
Pyrénées atlantiques	36,1	7,7	3,90
Académie	37,7	8,5	4,4

Tableau 4 : indicateurs territoriaux

	Population rurale (%)	Rural isolé (%)
Dordogne	54,9	41,3
Gironde	14,8	9,4
Landes	60,5	38,9
Lot et Garonne	42,3	27,7
Pyrénées atlantiques	22,3	14,9
Académie	29,8	20,1

Le troisième indicateur, structurel prend en compte la proportion d'écoles à 1 et 2 classes, 3 et 4 classes qui sont le signe de contraintes fortes et à l'inverse la proportion d'écoles à 11 classes et plus qui apportent plus de souplesse de gestion.

Ce dernier indicateur, révélateur de la situation de chaque département a été repris et approfondi dans l'académie, voir le tableau 4 ci-dessous :

Tableau 5

Répartition des écoles par nombre dans les départements  
Hors enseignement spécial  
Rentrée 2010

	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées atlantiques	Académie
	%	%	%	%	%	%
1cl	21,9	6,1	16,0	18,0	21,6	14,9
2 cl	28,7	8,1	22,6	20,4	18,3	17,3
3 cl	15,3	11,9	13,8	19,2	18,8	15,1
4 cl	12,7	15,2	12,3	16,1	12,5	13,9
5 à 9 cl	20,8	45,9	30,7	25,4	25,4	32,6
+ de 10cl	0,7	12,8	4,6	0,9	3,4	6,1
	100	100	100	100	100	100
Taux d'encadrement	4,318	4,173	4,246	4,273	4,262	4,225
Ecart	0,09	-0,05	0,02	0,05	0,04	

Toutes les écoles ont été recensées en fonction du nombre de classes. Pour chaque catégorie (écoles à 1 classe, 2 classes, 3 classes, 4 classes, 5 à 9 classes et + de 10 classes) le nombre d'élèves a été observé afin d'obtenir une moyenne du nombre d'élèves par classe et par catégorie. Cette moyenne académique a ensuite été appliquée à chaque département en fonction du nombre d'écoles dont il dispose par catégorie.

Il en ressort un taux d'encadrement adapté au profil de chaque département. L'écart du taux départemental par rapport à la moyenne académique permet de déterminer un taux d'encadrement cible adapté à chaque département. Le résultat rend compte des contraintes territoriales et structurelles.

Il est proposé d'opérer le rééquilibrage des emplois entre départements en réduisant l'écart entre le taux d'encadrement constaté et le taux d'encadrement cible.

## II- LES EMPLOIS HORS CLASSE

La mise en place de l'accompagnement individualisé des élèves mobilise de nombreuses heures : 60h année par enseignant devant une classe, soit pour l'académie 11 780 enseignants affectés en classe x 60 heures = 706 800 heures, soit l'équivalent de 727 emplois consacrés à l'aide aux élèves.

Il paraît donc possible de réduire les emplois destinés à des activités du même type qui se trouvent encore dans les RASED. Il existe actuellement 561 emplois dans les RASED dont 255 emplois de maître E.

Tableau 6 : Postes RASED situation rentrée 2011

	Total	Mtres E	Mtres G	Psychos	Nb élèves	Taux Rased	Calcul %aca	Ajustement Tx aca
Dordogne	71	34	15	22	32073	0,2214	68	-3
Gironde	273	124	54	95	128553	0,2124	271	-2
Landes	68	34	12	22	33317	0,2041	70	2
Lot et Garonne	56	22	13	21	26597	0,2106	56	0
Pyrénées atlantiques	93	41	23	29	45366	0,2050	96	3
Académie	561	255	117	189	265906	0,2110	561	0

Il est envisagé de retirer dans le potentiel d'emplois hors présence d'élèves, notamment dans les réseaux d'aide, les emplois nécessaires au maintien du taux d'encadrement en classe, et ceux qui sont retirés de la dotation académique soit au total 182 emplois.

Il conviendra en outre de renouveler le potentiel de maîtres rééducateurs et de psychologues scolaires en organisant les formations nécessaires.

Dans les départements on recherchera l'adaptation des réseaux au besoin de la très grande difficulté scolaire : dans la mesure du possible, la réaffectation des maîtres E sera recherchée dans les écoles où elle se concentre (RAR et RRS) en service complet ou partiel.

Tableau 7 : Mesures de rentrée 2012

	Rééquilibrage	Mesures nouvelles	Total
Dordogne	-3	-22	-25
Gironde	-2	-88	-90
Landes	2	-23	-21
Lot et Garonne	0	-18	-18
Pyrénées atlantiques	3	-31	-28
Académie	0	-182	-182

### III – SYNTHÈSE DES MESURES ET CONCLUSION

Tableau 8 : Mesures prévues à la rentrée 2012

	Postes en classe	Hors classe	total	Postes 2012	P/E 2012	P/E cible
Dordogne	-17	-25	-42	1 681	5,31	5,20
Gironde	70	-90	-20	6 461	4,98	5,06
Landes	12	-21	-9	1 706	5,08	5,13
Lot-et-Garonne	0	-18	-18	1 394	5,24	5,16
Pyr. Atlantiques	-18	-28	-46	2 399	5,3	5,15
Académie	47	-182	-135	13 641	5,11	5,11

- La Dordogne perd des postes en raison de la baisse des effectifs et du rééquilibrage des dotations hors classe.
- En Gironde et dans les Landes, le taux d'encadrement en classe est maintenu et même légèrement conforté.
- Dans le Lot et Garonne le taux d'encadrement est conservé.
- Le département des Pyrénées atlantiques perd des emplois au titre de la démographie mais aussi en raison d'un nécessaire rééquilibrage ; il conserve cependant un taux d'encadrement encore très au-dessus de la moyenne académique.



**Rectorat de Bordeaux**

**DOSU/DSM**

## CTA DU 23 JANVIER 2012

Répartition des enveloppes départementales des moyens  
enseignants du second degré pour l'année scolaire 2012-2013

**Préparation du budget des moyens enseignants du 2<sup>nd</sup> degré – programme 141****Rentrée scolaire 2012**

La préparation de la rentrée 2012 s'inscrit pour la deuxième année dans le cadre du schéma d'emplois 2011-2013.

La mobilisation des différents leviers d'action de ce schéma selon les possibilités de chaque académie ainsi que les évolutions démographiques ont été pris en compte pour déterminer les suppressions d'emplois.

Dans ce cadre, l'académie de Bordeaux perd 225 emplois d'enseignant, soit 1.26% des emplois d'enseignant dont elle dispose et 5 emplois d'assistant étranger.

Les mesures de gestion envisagées permettent :

- de préserver l'offre d'enseignement en collèges et en lycées généraux et technologiques en progression d'effectifs,
- de maintenir les seuils de dotation dans l'éducation prioritaire,
- de maintenir le remplacement par des suppressions mesurées,
- d'accompagner les réformes des lycées,
- de développer les moyens en faveur des jeunes en difficulté (ouvertures d'ULIS, de classes relais),
- de maintenir l'offre d'enseignement en milieu pénitentiaire,
- d'adapter l'offre de formation en LP, en relation avec la baisse des effectifs attendus.

## I - Les conditions de préparation de la rentrée scolaire 2012

L'académie de bordeaux dispose au 1<sup>er</sup> septembre 2011 de 17 827,5 emplois qui se répartissent entre la fonction enseignement (17 051) et les fonctions autres que l'enseignement (776,5).

### IA – Les fonctions autres que l'enseignement

Au cours de l'année 2011, 1 création d'emploi a été actée par le Ministère au titre de la compensation de mises à disposition (MAD). (Budget constaté au 1<sup>er</sup> septembre 2010 : 775.5).

Tableau 1 : les différentes fonctions, au 1<sup>er</sup> septembre 2011

Fonctions	Budget constaté au 1er sept 11 ( 3ème ajustement BOPA 2011)
Directeurs adj. SEGPA	45,00
Chefs de travaux	122,00
Documentalistes	440,00
Conseillers en FC	50,00
Adaptation	57,00
Activités pédagogiques, MAD, gagés	15,50
Equipes mobiles de sécurité	25,00
Insertion jeunes	22,00
<b>AUTRES fonctions ENS</b>	<b>776,50</b>

### IB – La fonction enseignement

Au cours de l'année 2011, 6 emplois d'enseignants ont permis de financer 4 emplois de direction, portant la dotation 2011 à 17 051 (17 057 – 6).

Le dispositif triennal ayant permis de transformer (à raison de 6 par an) 18 emplois d'enseignant en 12 emplois de direction, est ainsi achevé.

Pour la rentrée 2012, le ministère retire 225 emplois, portant ainsi la dotation à 16 826 emplois (17 051 – 225).(cf tableau Ibis)

Tableau 1 bis : La dotation ministérielle

emplois en ETP	stock 2011 initial Avant transferts 2011	stock 2011 constaté après ajustements MEN	stock 2012 après mesures MEN et avant transferts 2012	variation 2012- 2011 constaté : mesures ministérielles	variation 2012- 2011 initial
<b>Emplois de titulaires + non titulaires</b>	<b>17 057,00</b>	<b>17 051,00</b>	<b>16 826,00</b>	<b>-225</b>	<b>-231,00</b>
				0	0
				0	0
<b>HSA exprimées en ETP</b>	1 697,57	1 697,57	1 697,57	0	0
exprimées en HSA	30 554,00	30 554,00	30 554,00	0	0
<b>Total dotation (en ETP)</b>	<b>18 754,57</b>	<b>18 748,57</b>	<b>18 523,57</b>	<b>-225,00</b>	<b>-231</b>

## IC – Les effectifs

A la rentrée 2012, 650 élèves de plus sont attendus dans l'académie, tous cycles confondus.  
(Cf tableau 2)

Cette augmentation globale résulte de disparités par cycle. (Cf tableau 3)

Les effectifs augmentent principalement dans les collèges et dans les lycées généraux et technologiques.

Par contre, en lycées professionnels, les effectifs baissent sensiblement (-1937). (Sortie à la rentrée 2012 de la « bulle » temporaire d'élèves résultant de la scolarisation conjointe d'élèves en bac professionnel en 3 ans, ainsi que d'élèves ayant poursuivi en bac professionnel après un BEP).

Tableau 2 : évolution des effectifs : par département

	Effectifs constatés 2011	Effectifs prévisionnels 2012	Evolution d'effectifs attendue à la rentrée 2012		Rappel effectifs prévisionnels 2011	Ecart prévision 2012 prévision 2011 = Ecart de conditions de préparation de rentrée	Ecart constat 2011 prévision 2011 a-c
	a	b	b-a	en %	c	b-c	
Dordogne	25 213	25 216	3	0,01%	25 176	40	37
Gironde	101 042	101 483	441	0,44%	101 512	-29	-470
Landes	26 258	26 607	349	1,33%	26 150	457	108
Lot et Garonne	21 146	21 052	-94	-0,44%	21 099	-47	47
Pyrénées-Atlantiques	38 978	38 929	-49	-0,13%	38 902	27	76
Académie	212 637	213 287	650	0,31%	212 839	448	-202

Tableau 3 : évolution des effectifs : par département et par cycle

	Dordogne		Gironde		Landes		Lot & Garonne		Pyrénées -Atl.		Académie	
	Prev 2012	Ecart prev12-const11	Prev 2012	Ecart prev12-const11	Prev 2012	Ecart prev12-const11	Prev 2012	Ecart prev12-const11	Prev 2012	Ecart prev12-const11	Prev 2012	Ecart prev12-const11
1er cycle	14 713	23	56 585	792	16 275	201	11 879	-81	20 227	235	119 679	1 170
SEGPA	709	17	2 261	-2	450	18	439	-15	750	1	4 609	19
2nd cycle professionnel	2 878	-188	11 045	-808	3 130	-203	2 538	-235	5 042	-503	24 633	-1 937
2nd cycle général et technologique	6 102	130	25 817	289	5 981	284	5 438	164	10 552	103	53 890	970
Post bac	814	21	5 775	170	771	49	758	73	2 358	115	10 476	428
<b>Total</b>	<b>25 216</b>	<b>3</b>	<b>101 483</b>	<b>441</b>	<b>26 607</b>	<b>349</b>	<b>21 052</b>	<b>-94</b>	<b>38 929</b>	<b>-49</b>	<b>213 287</b>	<b>650</b>

## II – Proposition de répartition des moyens d’enseignement

### IIA – Utilisation des emplois

Les emplois d’EEI, pénitentiaires, ECLAIR et de référents départementaux handicap font l’objet d’une *dotation ciblée par département*. De ce fait, afin de ne pas faire peser ces emplois sur la répartition HP/HSA des départements, ils sont, dans les modalités de préparation du budget, retirés dans un premier temps pour être réintégrés ensuite (106 emplois, cf tableau 4 ci-dessous).

A l’issue de ces opérations, 16720 emplois (16 826 – 106) sont disponibles pour l’enseignement, le remplacement, les missions académiques et les décharges syndicales.

Tableau 4 : utilisation des emplois

en ETP	Budget 2011 initial	Budget 2011 constaté	Budget 2012	Variation 2012 - 2011 constaté en ETP	Variation 2012 initial - 2011 initial en ETP
Dotation initiale fonction ENS	17 057,00	17 051,00	16 826,00	-225,00	-231,00
Transfert d'emplois ENS--->DIR	-6,00		0,00	0,00	6,00
Transfert d'emplois ENS---> CPE	0,00	0,00		0,00	0,00
Transfert d'emplois ENS--->CTR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateurs en internats (EEI)	-63,00	-63,00	-63,00	0,00	0,00
Référents départementaux élèves handicapés	-5,00	-5,00	-5,00	0,00	0,00
Emplois pénitentiaires	-24,00	-24,00	-24,00	0,00	0,00
Emplois ECLAIR	-14,00	-14,00	-14,00	0,00	0,00
<b>Total des emplois disponibles pour le financement des structures, du remplacement, des missions pédagogiques académiques, des décharges syndicales</b>	<b>16 945,00</b>	<b>16 945,00</b>	<b>16 720,00</b>	<b>-225,00</b>	<b>-225,00</b>

### IIB – Répartition de l’enveloppe disponible pour l’enseignement, le remplacement, les missions pédagogiques académiques et les décharges syndicales

#### 1 – Répartition des emplois

225 emplois de moins qu’à la rentrée 2011 sont répartis pour la préparation de la rentrée 2012 entre les différentes lignes du budget.

L’académie fait le choix de supprimer 30 emplois de remplacement pour abonder les structures.

A la suite de cette opération, la baisse des emplois en structures s’établit à -195 (-225+30).

(Cf tableau 5)

Tableau 5 : répartition des **emplois** entre structures, remplacement, missions pédagogiques académiques, décharges syndicales.

Répartition des emplois	Budget 2011 initial (après transferts de janvier)	Budget 2011 constaté	Budget 2012	Evolution 2012-2011 constate	Evolution 2012-2011 initial
Emplois enseignants à répartir entre :	<b>16 945,00</b>	<b>16 945,00</b>	<b>16 720,00</b>	<b>-225,00</b>	<b>-225,00</b>
Structures	16 271,00	<b>16 277,00</b>	<b>16 076,00</b>	<b>-201,00</b>	<b>-195,00</b>
Remplacement	621,00	615,00	591,00	<b>-24,00</b>	<b>-30,00</b>
Missions pédagogiques aca.	37,00	37,00	37,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Décharges syndicales	16,00	16,00	16,00	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## 2 – Répartition des HSA

Le contingent total d'HSA demeure inchangé par rapport à 2011.

En structures, une partie des heures TICE (-216) est retirée, en relation avec la mise en place de l'indemnité pour fonctions d'intérêt collectif.

Dans le cadre de la réforme du lycée, les stages de remise à niveau et les stages passerelle sont financés à raison en moyenne de 3 semaines de 4 jours par lycée (stages de 6 HSE par jour).

La rubrique missions académiques est abondée dans le but de financer les formations aux premiers secours et de majorer les heures dédiées à la pédagogie.

Tableau 6 : HSA

	Budget 2011 initial (en HSA)	Budget 2011 constaté (en HSA)	Budget 2012 (en HSA)	Variation 2012-2011 initial (en HSA)
<b>REPARTITION DES HSA (en HSA)</b>	<b>30554,00</b>	<b>30 554,00</b>	<b>30554,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Structures (provisions incluses)</b>	<b>27651,00</b>	<b>27 602,00</b>	<b>27429,00</b>	<b>-222,00</b>
dt enseignement hors provisions notif HSA	24820,00	24771,00	<b>24749,00</b>	<b>-71,00</b>
dt <b>provision</b> ateliers art.et sc. notif HSA	298,00	298,00	298,00	<b>0,00</b>
dt interrogations CPGE notif HSE	1452,00	1 452,00	1547,00	<b>95,00</b>
dt PFE , PFMP notif HSE	231,00	231,00	197,00	<b>-34,00</b>
dt TICE notif HSE	560,00	560,00	344,00	<b>-216,00</b>
dt conseillers techniques des IA notif HSE	10,00	10,00	10,00	<b>0,00</b>
stages remise à niveau notif HSE	140,00	140,00	142,00	<b>2,00</b>
stages passerelle notif HSE	140,00	140,00	142,00	<b>2,00</b>
<b>Remplacement</b>	<b>1456,00</b>	<b>1 456,00</b>	<b>1456,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Missions pédagogiques académiques (exprimées en HSA)</b>	<b>1071,00</b>	<b>1 192,00</b>	<b>1288,00</b>	<b>217,00</b>
<b>Réserve</b>	<b>376,00</b>	<b>304,00</b>	<b>381,00</b>	<b>5,00</b>

## IIC - Enveloppes départementales

Tableau 7 : enveloppes départementales

Heures d'enseignement	Dordogne	Gironde	Landes	Lot et Garonne	Pyrénées atlantiques	Académie 2012	Rappel 2011	Ecart 2012-2011
Heures enseignement (yc ARE et heures pondérées)	37 008,5	141 696,1	37 715,8	30 943,1	57 338,8	304 702,3	<b>308 590,0</b>	-3 887,7
<i>marge IA</i>	<b>553,9</b>	<b>1 618,6</b>	<b>578,2</b>	<b>351,9</b>	<b>709,1</b>	<b>3 811,8</b>	3 374,4	<b>437,4</b>
<b>Dotation IA répartie en HSE</b>	<b>152,0</b>	<b>1 524,0</b>	<b>98,0</b>	<b>80,0</b>	<b>528,0</b>	<b>2 382,0</b>	<b>2 533,0</b>	<b>-151,0</b>
<b>Dotation IA</b>	<b>37 714,4</b>	<b>144 838,8</b>	<b>38 392,0</b>	<b>31 375,0</b>	<b>58 575,9</b>	<b>310 896,0</b>	<b>314 497,4</b>	<b>-3 601,4</b>

Pour accompagner les réformes, la marge des IA est confortée.

### III – Synthèse des dotations aux IA

#### Evolution des dotations

Tableau 8: Evolution des ETP entre 2011 et 2012(budgets initiaux)

	2011						2012						Evolution
	Structures	EEl	Référent départ. handicap	Pénitentiaire	Ambition réussite	Total 2011	Structures	EEl	Référent départ. handicap	Pénitentiaire	Ambition réussite	Total 2012	
24	<b>1 964,0</b>	17	1	5	0	<b>1 987,00</b>	<b>1 941,0</b>	17	1	5	0	<b>1 964,00</b>	<b>-23,0</b>
33	<b>7 615,5</b>	14	1	6	10	<b>7 646,50</b>	<b>7 522,5</b>	14	1	6	10	<b>7 553,50</b>	<b>-93,0</b>
40	<b>1 995,0</b>	18	1	5	0	<b>2 019,00</b>	<b>1 972,0</b>	18	1	5	0	<b>1 996,00</b>	<b>-23,0</b>
47	<b>1 627,5</b>	14	1	3,5	0	<b>1 646,00</b>	<b>1 610,5</b>	14	1	3,5	0	<b>1 629,00</b>	<b>-17,0</b>
64	<b>3 069,0</b>	0	1	4,5	4	<b>3 078,50</b>	<b>3 030,0</b>	0	1	4,5	4	<b>3 039,50</b>	<b>-39,0</b>
Aca	<b>16 271,0</b>	<b>63</b>	5	24	14	<b>16 377,00</b>	<b>16 076,0</b>	<b>63</b>	5	24	14	<b>16 182,00</b>	<b>-195,0</b>

Tableau 9: Evolution des HSA et HSE entre 2011 et 2012 (budgets initiaux, hors provisions)

	2011		2012		Evolution (arrondie)
	HSA structures	HSA attribuées en HSE	HSA structures	HSA attribuées en HSE	
24	3011	188	<b>3013</b>	<b>152</b>	<b>-34</b>
33	11554	1535	<b>11475</b>	<b>1524</b>	<b>-90</b>
40	3066	122	<b>3077</b>	<b>98</b>	<b>-13</b>
47	2512	121	<b>2508</b>	<b>80</b>	<b>-45</b>
64	4676	567	<b>4676</b>	<b>528</b>	<b>-39</b>
Aca	24820	<b>2533</b>	<b>24 749</b>	<b>2382</b>	<b>-222</b>

Sont attribuées en HSE : heures d'interrogation en CPGE, heures de suivi des PFE, heures attribuées aux professeurs ressources TICE, heures attribuées aux conseillers pédagogiques EPS, heures relatives aux stages passerelle et de remise à niveau.

Le ratio HSA/HP 2012 s'établit à 8. Pour mémoire, il s'établissait à 7.9 à la rentrée 2011.

REPARTITION ACADEMIQUE DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT - RENTREE 2012

	Titulaires + non titulaires en ETP	HSA exprimées en ETP
Notification MEN	17 827,50	1 697,57
dt autres fonctions à déduire	776,50	
avant mesures MEN	17 051,00	
variation MEN R 2012	-225	
	16 826,00	
transferts	-106	
<b>Budget 2012 :</b>	<b>16 720,00</b>	<b>1 697,57</b>

**Total budget 2012 : 18 417,57 transferts déduits**

TOTAL

	Structures	Remplacement	Missions spécifiques académiques	Décharges syndicales
<b>Emplois ( transferts déduits)</b>	<b>Emplois de titulaires et non titulaires</b>	<b>Emplois de titulaires et non titulaires</b>	<b>Emplois de titulaires et non titulaires</b>	<b>Emplois</b>
16 720,00 ETP	16 076,00 ETP   283 765,03 HP	591 ETP   10 638,00 HP	37,00 ETP   666 HP	16,00 ETP   288 HP
	16 720,00			
<b>Heures</b>	<b>HSA d'enseignement</b>	<b>HSA remplacement</b>	<b>HSA actions spécifiques aca</b>	<b>Réserve académique</b>
1 697,57 ETP 30 554,00 HSA	en ETP   HSA 1 523,83 en ETP   27 429 HSA/HSE (provisions incluses)	en ETP   HSA 80,89 en ETP   1 456,00 HSA	en ETP   HSA 71,56 en ETP   1 288 HSA	21,17 en ETP   381,00 HSA
	1 697,44   30 554,00			
<b>Total transferts déduits</b>	<b>17 599,83 ETP</b>	<b>672 ETP</b>	<b>108,56 ETP</b>	<b>37,17 ETP</b>
18 417,57 ETP	283 765,03 HP	10 638,00 HP	666 HP	288 HP
	27 429 HSA	1 456,00 HSA	1 288 HSA	381,00 HSA
	311 194,03 Heures	12 094,00 Heures	1 954 Heures	669,00 Heures

63 EEI  
24 pénitentiaires  
5 réf. handicap  
14 ambition réussite

27 429 HSA = 24749,00 HSA hors prov  
2382,00 HSE  
298,00 prov en HSA  
27429,00

**18 523,57 ETP** après réintroduction des transferts aux IA dans dotation

**PREPARATION DE LA RENTREE 2012 : BUDGET D'ENSEIGNEMENT**  
**Modalités de détermination des enveloppes départementales**

**INTRODUCTION**

Les enveloppes départementales sont déterminées en fonction :

- des effectifs prévisionnels,
- des structures,
- de l'application des dispositifs règlementaires,
- d'une marge qui permettra, entre autre, de maintenir les seuils de dotation en fonction des spécificités de chaque établissement examinées lors du dialogue avec les inspections académiques.

**Les modalités spécifiques au collège**

**Classe de 6<sup>ème</sup>** : Arrêté du 29 mai 1996 modifié par l'arrêté du 14 janvier 2002.

Les collèges disposent, pour la classe de sixième, de **28 heures par division** pour l'organisation des enseignements ainsi que pour l'accompagnement personnalisé.

**ULIS** : 23 heures par division sont données à ces sections.

**Cycle central de collège**

Arrêté du 26 décembre 1996 modifié par les arrêtés du 14 janvier 2002 et du 10 février 2002.

**Classe de 5<sup>ème</sup>** : 25.5 heures par division

**Classe de 4<sup>ème</sup>** : 28.5 heures par division

**Classe de 3<sup>ème</sup>** : arrêté du 02 juillet 2004 : 28.5 Heures par division

En outre, la découverte professionnelle 3 heures est financée à raison d'un groupe d'élèves pour chaque collège de l'Académie dont l'option est ouverte à la carte. Les heures de découverte professionnelle 6 heures sont effectuées dans le cadre des 3<sup>ème</sup> DP6 uniquement.

**Sections internationales** (Arrêté du 28 septembre 2006 -BO n°38 du 19 octobre 2006)

Ajout de 4 heures en langue vivante 1 (lettres étrangères enseignées dans la langue de la section)

L'horaire d'histoire géographie est de 4 heures.

**Sections européennes** (Circulaire n°92-234 du 19 août 1992)

Ajout de 2 heures dans la langue vivante de la section en 4<sup>ème</sup> et en 3<sup>ème</sup>.

**Sections Bilangues**

Les élèves de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> sont regroupés pour le calcul des structures. Le seuil de 30 est appliqué. Deux heures sont allouées à chaque structure obtenue.

**Le bilinguisme** (Circulaire n°2001-167 du 5 septembre 2001 et arrêté du 12 mai 2003)

Un forfait de 4 heures est attribué aux sections bilingues par niveau et par structures.

### Les seuils de dotation.

Ces seuils sont ceux appliqués dans le cadre de la détermination des enveloppes départementales.

#### Premier cycle :

Seuil division : 28 en 6<sup>ème</sup> - 30 en 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> - 25 en RRS/CLAIR - 24 en classe d'accueil.

#### Enseignement spécialisé (SEGPA et EREA) :

Seuil division : 16 en SEGPA, 8 en EREA.

Seuil atelier : 8.

## Les modalités spécifiques aux lycées

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique a été mise en place en 2010-2011 pour le niveau seconde et en 2011-2012 pour celui de première. Elle s'achève en 2012-2013 pour le niveau de terminale.

### 1 - Les horaires et les dispositifs spécifiques

Classe de seconde : (arrêtés des 27 janvier et 1<sup>er</sup> février 2010 - BO spécial n°1 du 4 février 2010)

Horaire hebdomadaire :

- 39 heures décomposées comme suit :
  - ⇒ 25h30 en tronc commun,
  - ⇒ 3h d'enseignement d'exploration sauf dérogation,
  - ⇒ 10h30 pour des groupes à effectifs réduits.
- 3 heures pour les options facultatives.

Pour les langues vivantes 1 et 2, le financement est globalisé, soit un forfait de 5h30 par division.

Classes de première et terminale générales : arrêtés des 27 janvier et 1<sup>er</sup> février 2010 - BO spécial n°1 du 4 février 2010

Classes de première et terminale technologiques STI2D, STL, STD2A : arrêtés du 27 mai 2010 - BO spécial n°6 du 24 juin 2010)

Classes de première et terminale technologiques STMG, ST2S : arrêtés du 29 septembre 2011

Sections internationales (Arrêté du 28 septembre 2006 -BO n°38 du 19 octobre 2006 et arrêtés modificatifs des 01/10/2008, 11/06/2009 et 02/06/2010)

Ajout de 4 heures en langue vivante 1. (Lettres étrangères enseignées dans la langue de la section)

L'horaire d'histoire géographie est de 4 heures.

Sections binationales ESABAC - BACHIBAC - ABIBAC (arrêté du 2 juin 2010 - BO spécial n°5 du 17 juin 2010)

Ajout en langue vivante 1 (lettres étrangères enseignées dans la langue de la section) de :

- 4 heures pour la section ESABAC et BACHIBAC
- 6 heures pour la section ABIBAC

L'horaire d'histoire géographie est de 3 heures en classe de 2<sup>nd</sup> et de 4 heures en classe de première et terminale. Attribution de la moitié de l'horaire appliqué dans la formation classique au titre de la LV2 soit 2h45 en classe de 2<sup>nd</sup> et 2h15 en classe de première.

Le bilinguisme (circulaire n°2001-167 du 5 septembre 2001 et arrêté du 12 mai 2003)

Un forfait de 4 heures est attribué aux sections bilingues par niveau et par structure.

## 2 - Les seuils de dotations

### Second cycle général et technologique :

#### Seconde, première et terminale :

Seuil de division : 35 (30 pour RRS)

#### STS :

	Seuil division	Seuil TD	Seuil TP	Seuil atelier
BTS production	30	20	15	15
BTS service	35	24		
BTS service informatique aux organisations	32	16	16	
BTS hôtellerie	35	24	12	

#### CPGE :

Seuil de division : 48.

Seuil de TD : 30

Seuil de TP : 24.

## 3 - Les hypothèses de calcul

Les stages de remises à niveau et les stages « passerelle » sont financés en heures supplémentaires à raison de 72 heures en moyenne par lycée.

### La seconde

Une enveloppe horaire est laissée à la disposition des établissements pour assurer **des enseignements en groupes à effectifs réduits**. Son volume est arrêté sur une base de 10h30 par semaine et par division, ce volume pouvant être abondé en fonction des spécificités pédagogiques de l'établissement.

Toutefois, la division de base étant de 35 élèves, les effectifs restants, s'ils sont inférieurs ou égaux à 18, ne font pas l'objet d'une dotation de 10h30 pour la constitution de groupes à effectifs réduits.

Son utilisation dans le cadre de l'établissement, fait l'objet d'une consultation du conseil pédagogique. Le projet de répartition des heures prévues pour la constitution des groupes à effectifs réduits tient compte des activités impliquant l'utilisation des salles spécialement équipées et comportant un nombre limité de places.

### La première

#### ► Séries générales (L - ES - S)

##### • Calcul des divisions pour :

- les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter séries pour application des horaires réglementaires,

- les enseignements spécifiques de chaque série : des regroupements sont appliqués de la manière suivante :

- mathématiques : regroupement des élèves des séries L et ES
- sciences : regroupement des élèves des séries L et ES
- autres enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série
- Latin - grec - LV3 : regroupement des élèves de ces enseignements spécifiques obligatoires optionnels de la série L et des élèves de ces mêmes matières des enseignements facultatifs des autres séries de 1ères générales.

- les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3), les effectifs sont regroupés inter-séries (générales et technologiques).

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué par série et par division (9h pour la série S - 7h pour les série ES et L).

► Séries technologiques (STD2A - STI2D - STL - STMG - ST2S)

• Pour les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3) : les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques) pour le calcul des divisions.

• Calcul des divisions :

- les enseignements communs : les effectifs des 2 séries STI2D et STL sont regroupés pour application des horaires réglementaires,
- les enseignements spécifiques :
  - STI2D : regroupement des élèves des 4 spécialités
  - STL : regroupement des élèves des 2 spécialités
  - STMG et ST2S : calcul des divisions à la série

• Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits est attribué selon la formule suivante :

- STD2A : (effectifs de la série des classes de premières et terminales /29)\*18 et arrondi à l'entier supérieur
- STI2D et STL : (effectifs regroupés des 2 séries des classes de premières et terminales /29)\*16 et arrondi à l'entier supérieur
- STMG : (effectifs de la série/29)\*7 et arrondi à l'entier supérieur
- ST2S : (effectifs de la série/29)\*10.5 et arrondi à l'entier supérieur

La terminale

► Séries générales (L - ES - S)

Calcul des divisions pour :

- les enseignements communs aux 3 séries : les effectifs sont regroupés inter séries pour application des horaires réglementaires,
- les enseignements spécifiques de chaque série : des regroupements sont appliqués de la manière suivante :
  - mathématiques : regroupement des élèves des séries L et ES
  - histoire et géographie : regroupement des élèves des séries L et ES
  - mathématiques, physique chimie, informatique et sciences du numérique et SVT : regroupement des élèves de S-SI et S-SVT
  - autres enseignements spécifiques de chaque série : le calcul des divisions est effectué par série
  - Latin - grec - LV3 : regroupement des élèves de ces enseignements spécifiques obligatoires optionnels de la série L et des élèves de ces mêmes matières des enseignements facultatifs des autres séries de terminales générales
- les enseignements facultatifs :
  - hors latin - grec - LV3 : les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques).
  - Histoire géographie : regroupement des élèves de S-SI et S-SVT, 1 groupe d'élèves est financé pour chaque lycée dont l'option est ouverte à la carte

**Financement spécifique de certains enseignements de spécialité :**

Les enseignements de spécialité suivants :

- Droit et grands enjeux du monde contemporain
- LV1 ou LV2 approfondies
- Informatique et sciences du numérique

Sont financés à raison d'un groupe d'élèves pour chaque lycée dont l'option est ouverte à la carte.

• **Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits** est attribué par série et par division (10h pour la série S - 6h pour les série ES et L).

► **Séries technologiques (STD2A - STI2D - STL)**

• **Pour les enseignements facultatifs (hors latin - grec - LV3) :** les effectifs sont regroupés inter séries (générales et technologiques) pour le calcul des divisions.

• **Calcul des divisions pour les séries STI2D et STL :**

- **les enseignements communs :** les effectifs des 2 séries sont regroupés pour application des horaires réglementaires,
- **les enseignements spécifiques :**
  - STI2D : regroupement des élèves des 4 spécialités
  - STL : regroupement des élèves des 2 spécialités

• **Le volume complémentaire pour groupes à effectifs réduits** est attribué selon la formule suivante :

- STD2A : (effectifs de la série des classes de premières et terminales/29)\*18 et arrondi à l'entier supérieur

- STI2D et STL : (effectifs regroupés des 2 séries des classes de premières et terminales /29)\*16 et arrondi à l'entier supérieur

**LES MODALITES SPECIFIQUES AUX LYCEES PROFESSIONNELS**

**Mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle (circulaire 2009-028 du 18.02.2009)**

**1 - Les horaires**

**Classes de 3<sup>ème</sup> DP6**

32 heures décomposées comme suit :

- 25.5h pour les enseignements obligatoires (3<sup>ème</sup> générale : 28.5h y compris 3h de LV2)
- 6h pour le module de découverte professionnelle (dans ce cas les élèves ne suivent pas l'enseignement obligatoire de LV2)
- 0.5h pour la variable établissement

**Classes de CAP (décret n° 2009-147 du 10.02.2009 - arrêté du 24.04.2002)**

Les CAP disposent de 3 grilles d'horaires réglementaires distinctes selon la durée de la période de stages en milieu professionnel.

Seuil de division : 30

Seuil de TD pour les matières d'enseignement général dont la réglementation prévoit un dédoublement : 18

Seuil de TP pour l'enseignement professionnel et la langue vivante : 15

**Classes de BACCALAUREAT PROFESSIONNEL** (décret n° 2009-145 du 10.02.2009 - arrêté du 10.02.2009)

L'organisation des enseignements est établie sur un cycle de 3 ans et repose sur 2 grilles horaires, l'une pour les spécialités comportant des sciences physiques et chimiques (grille 1) et l'autre pour les spécialités comportant une langue vivante 2 (grille 2).

L'horaire ci-dessous est pris en compte dans le calcul de l'enveloppe départementale en BAC PRO 3 ANS :

- grille 1 : 34h pour la 1<sup>ère</sup> année, 35h pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année,
- grille 2 : 33h pour la 1<sup>ère</sup> année, 34h pour la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année.

La formule ci-dessous est appliquée pour le calcul du volume complémentaire pour les groupes à effectifs réduits en enseignement général et professionnel :

- **grille 1** : (nombre total d'élèves/20)\*11.5 ou 5.75
  - o spécificité pour les formations :
    - comportant de la maintenance : (nombre total d'élèves/10)\*11.5 ou 5.75
    - des métiers de la restauration et alimentation : (nombre total d'élèves/12)\*11.5 ou 5.75
    - de la conduite : (nombre total d'élèves/5)\*11.5 ou 5.75
- **grille 2** : (nombre total d'élèves/24)\*11.5 ou 5.75

**ULIS** : 23 heures par division sont données à ces sections.

**Mention complémentaire** : 20 heures par division sont données à ces sections excepté la mention complémentaire « aéronautique » à 28 heures et la mention « aide à domicile » à 24 heures.

## 2 - Les hypothèses de calcul

### CAP

Le calcul du nombre de divisions et de groupes est effectué à deux niveaux d'agrégat différents, selon qu'il s'agit de l'enseignement général ou de l'enseignement professionnel.

Pour l'enseignement professionnel, le calcul se fait au niveau détaillé de la formation. Il n'y a pas de regroupement. Pour l'enseignement général, le regroupement est effectué par niveau, si les formations regroupées appartiennent à la même grille horaire.

### BAC PRO 3 ANS

Le calcul se fait par grille et par niveau de formation. Un volume complémentaire permet d'assurer l'organisation des enseignements en groupes à effectifs réduits en enseignement général et professionnel.

## **Activités à Responsabilité Etablissement (ARE)**

Les heures dédiées aux ARE sont en grande partie constituées par les heures de minoration (heures de 1<sup>ère</sup> chaire) mais aussi de majoration de service résultant de l'application des décrets du 25 mai 1950 (maxima de services hebdomadaires des professeurs majorés d'une heure s'ils enseignent plus de 8h devant une classe dont l'effectif est inférieur à 20).

Le montant global de l'enveloppe des ARE 2012 est à la baisse

Dans ce cadre, il est opportun en prenant en compte la réforme des lycées et les nouvelles organisations pédagogiques de mettre en œuvre les décrets de référence.



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat de Bordeaux  
secrétariat général adjoint

## CTA DU 23 JANVIER 2012

### Bilan de la consommation des BOP 2011

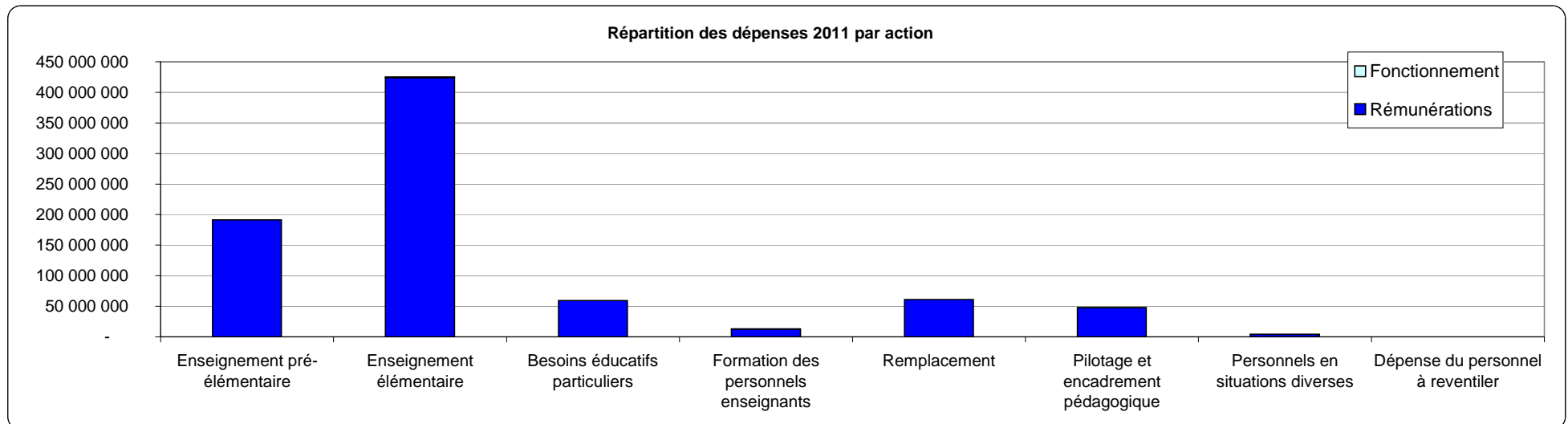
## Comparaison des dépenses 2010 et 2011

### Programme 140

Action	Description
Action 1	Enseignement pré-élémentaire
Action 2	Enseignement élémentaire
Action 3	Besoins éducatifs particuliers
Action 4	Formation des personnels enseignants
Action 5	Remplacement
Action 6	Pilotage et encadrement pédagogique
Action 7	Personnels en situations diverses
Action 99	Dépense du personnel à reventiler

Dépenses 2010		
Rémunérations	Fonctionnement	Total
185 337 698	12 488	185 350 186
411 675 838	918 152	412 593 990
58 374 363	177 876	58 552 239
14 271 812	329 199	14 601 011
65 374 292	4 797	65 379 089
42 295 861	331 844	42 627 705
4 058 513	298	4 058 811
697	0	697
<b>781 389 074</b>	<b>1 774 654</b>	<b>783 163 728</b>

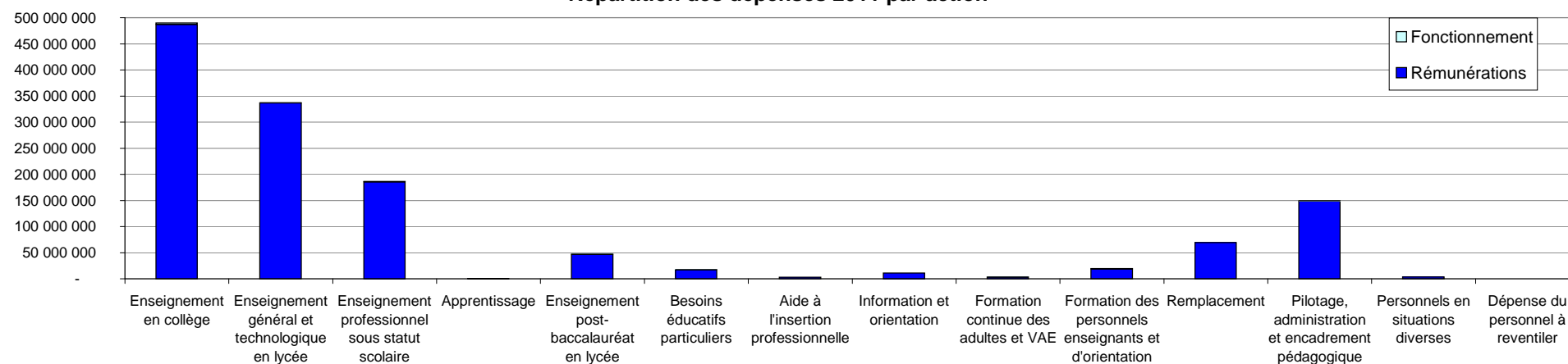
Dépenses 2011		
Rémunérations	Fonctionnement	Total
191 428 065	3 201	191 431 266
424 030 627	1 288 051	425 318 678
59 362 538	134 443	59 496 981
12 622 844	539 405	13 162 248
60 923 280	100	60 923 380
47 670 061	259 493	47 929 553
4 400 282	138	4 400 420
218	0	218
<b>800 437 914</b>	<b>2 224 831</b>	<b>802 662 744</b>



## Comparaison des dépenses 2010 et 2011

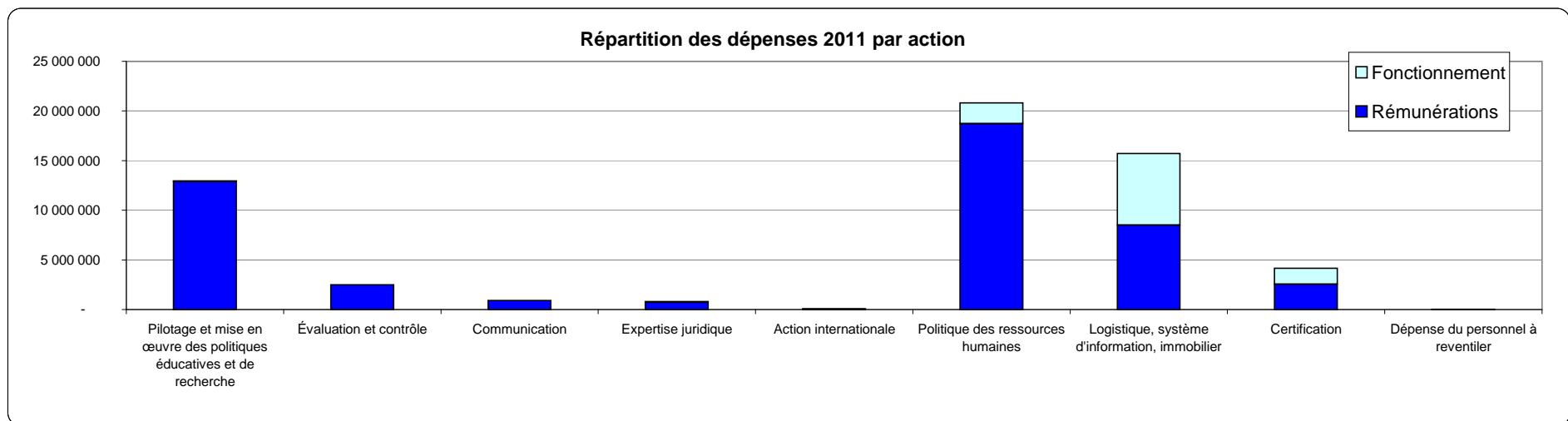
Programme 141		dépenses 2010			dépenses 2011		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Enseignement en collège	457 910 096	2 916 111	460 826 207	487 067 074	2 881 770	489 948 845
<b>Action 2</b>	Enseignement général et technologique en lycée	332 584 974	659 896	333 244 870	336 475 421	607 130	337 082 551
<b>Action 3</b>	Enseignement professionnel sous statut scolaire	180 615 445	800 983	181 416 428	185 500 963	784 150	186 285 113
<b>Action 4</b>	Apprentissage	410 206	64 430	474 636	432 976	40 000	472 976
<b>Action 5</b>	Enseignement post-baccalauréat en lycée	45 351 241	14 011	45 365 252	46 851 858	162 147	47 014 005
<b>Action 6</b>	Besoins éducatifs particuliers	32 873 377	91 116	32 964 492	17 272 753	96 823	17 369 576
<b>Action 7</b>	Aide à l'insertion professionnelle	2 913 643	121 498	3 035 141	2 924 343	62 341	2 986 683
<b>Action 8</b>	Information et orientation	11 096 490	89 397	11 185 887	10 833 666	69 432	10 903 098
<b>Action 9</b>	Formation continue des adultes et VAE	2 727 483	547 667	3 275 150	2 818 276	528 883	3 347 159
<b>Action 10</b>	Formation des personnels enseignants et d'orientation	15 870 585	606 678	16 477 263	18 797 121	615 285	19 412 407
<b>Action 11</b>	Remplacement	76 740 101		76 740 101	69 245 315	2 780	69 248 095
<b>Action 12</b>	Pilotage, administration et encadrement pédagogique	145 420 287	397 875	145 818 162	148 781 507	400 377	149 181 884
<b>Action 13</b>	Personnels en situations diverses	3 490 050	7 349	3 497 399	3 575 436	0	3 575 436
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler	0	0	0	0	0	0
		<b>1 308 003 979</b>	<b>6 317 011</b>	<b>1 314 320 990</b>	<b>1 330 576 710</b>	<b>6 251 119</b>	<b>1 336 827 829</b>

### Répartition des dépenses 2011 par action



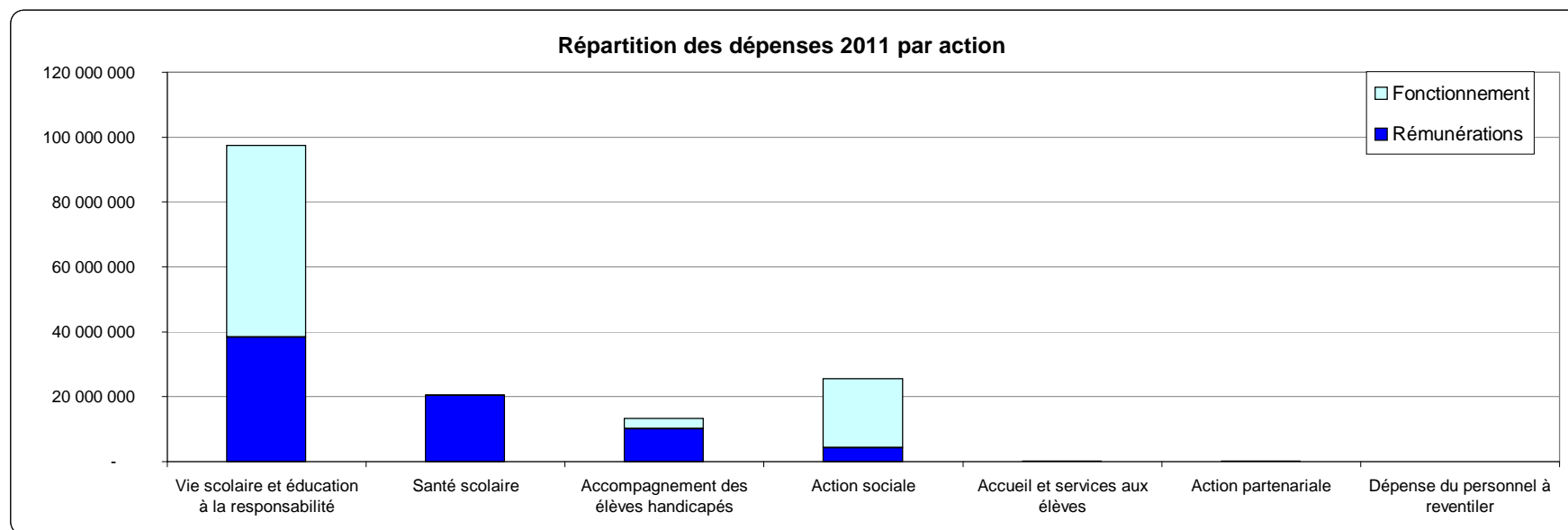
## Comparaison des dépenses 2010 et 2011

Programme 214		dépenses 2010			dépenses 2011		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives et de recherche	12 680 149	624 248	13 304 397	12 898 838	46 022	12 944 860
<b>Action 2</b>	Évaluation et contrôle	2 707 475	23 774	2 731 249	2 482 600	185	2 482 785
<b>Action 3</b>	Communication	918 116	14 888	933 004	899 068	14 460	913 528
<b>Action 4</b>	Expertise juridique	408 931	370 074	779 005	727 839	89 178	817 017
<b>Action 5</b>	Action internationale	65 237	20 358	85 595	42 459	50 869	93 327
<b>Action 6</b>	Politique des ressources humaines	18 232 590	2 444 637	20 677 227	18 733 435	2 082 442	20 815 876
<b>Action 8</b>	Logistique, système d'information, immobilier	8 329 462	6 365 581	14 695 043	8 493 821	7 227 652	15 721 473
<b>Action 9</b>	Certification	2 371 190	1 498 394	3 869 584	2 537 489	1 611 382	4 148 870
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler	18 490		18 490	19 566	0	19 566
		<b>45 731 639</b>	<b>11 361 954</b>	<b>57 093 593</b>	<b>46 835 115</b>	<b>11 122 189</b>	<b>57 957 304</b>



## Comparaison des dépenses 2010 et 2011

Programme 230		dépenses 2010			dépenses 2011		
		Rémunérations	Fonctionnement	Total	Rémunérations	Fonctionnement	Total
<b>Action 1</b>	Vie scolaire et éducation à la responsabilité	39 020 274	58 189 230	97 209 504	38 278 112	59 174 285	97 452 397
<b>Action 2</b>	Santé scolaire	19 365 814	211 783	19 577 597	20 330 739	233 274	20 564 013
<b>Action 3</b>	Accompagnement des élèves handicapés	10 692 544	2 800 076	13 492 620	10 050 306	3 328 157	13 378 463
<b>Action 4</b>	Action sociale	4 347 253	21 944 839	26 292 092	4 272 234	21 243 812	25 516 046
<b>Action 5</b>	Accueil et services aux élèves	129 644	779	130 423	75 314	90 800	166 114
<b>Action 6</b>	Action partenariale					120 361	120 361
<b>Action 99</b>	Dépense du personnel à reventiler	1 260	0	1 260	0	0	0
		<b>73 556 789</b>	<b>83 146 706</b>	<b>156 703 495</b>	<b>73 006 704</b>	<b>84 190 688</b>	<b>157 197 393</b>



## Ensemble des dépenses académiques en 2011

Les BOP académiques	Rémunération	Fonctionnement	TOTAL
Premier degré	800 437 914	2 224 831	802 662 744
Second degré	1 330 576 710	6 251 119	1 336 827 829
Soutien	46 835 115	11 122 189	57 957 304
Vie de l'élève	73 006 704	84 190 688	157 197 393
<b>Sous total</b>	<b>2 250 856 443</b>	<b>103 788 826</b>	<b>2 354 645 269</b>

### Les programmes nationaux en académie

Enseignement privé	229 962 741	27 174 623	257 137 363
Vie de l'étudiant	-	81 112 390	81 112 390
Enseignement supérieur	32 825 787	10 103 313	42 929 100
<b>Sous total</b>	<b>262 788 528</b>	<b>118 390 326</b>	<b>381 178 853</b>

### Focus sur les principales dépenses de rémunérations des BOP académiques

- Rémunérations principales : **1.148 M€**
- Indemnités des personnels : **73 M€**
- Heures supplémentaires : **53 M€**
- Cotisations sociales : **941 M€**

## Evolution des BOP académiques en rémunérations entre 2010 et 2011

Les dépenses de rémunérations pour ces 4 programmes ont progressé de plus de **42 M€** entre 2010 et 2011 soit **+ 2 %**.

La variation résulte principalement des opérations suivantes :

- |   |                    |
|---|--------------------|
| ➤ l'augmentation des cotisations pension civile (de 62,14 % à 65,39 %):   | <b>+ 36.271 k€</b> |
| ➤ le retrait de la rémunération des personnels stagiaires enseignants IUFM :  | <b>- 17.024 k€</b> |
| ➤ l'extension en année pleine de la revalorisation du début de carrière des personnels enseignants titulaires et stagiaires : | <b>+ 6.726 k€</b>  |
| ➤ l'extension en année pleine de la hausse de valeur du point 2010 (+ 0,5% en juillet 2010):                                  | <b>+ 5.472 k€</b>  |
| ➤ l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) :  | <b>+ 4.918 k€</b>  |
| ➤ la rémunération des stagiaires en responsabilité (étudiants de Master) :  | <b>+ 3.436 k€</b>  |
| ➤ le financement de différentes indemnités enseignantes et administratives :  | <b>+ 3.349 k€</b>  |
| ➤ le solde des mesures de rentrée (suppression postes / création postes) :  | <b>+ 3.163 k€</b>  |

## Zoom sur les dépenses de rémunérations

### *Dépenses liées à l'accompagnement des élèves :*

➤ AVSi :	<b>8.857 k€</b>
➤ Heures d'accompagnement éducatif :	<b>5.040 k€</b>
➤ Mission générale d'insertion :	<b>2.924 k€</b>
➤ Assistants étrangers en langue :	<b>2.342 k€</b>
➤ Stages de remise à niveau :	<b>562 k€</b>

### *Dépenses liées à des mesures indemnitaires ou de revalorisation :*

– Revalorisation des premiers échelons (coût en année pleine) :	<b>10.534 k€</b>
– Réductions de cotisations sociales des heures supplémentaires (loi TEPA) :	<b>5.211 k€</b>
– Garantie individuelle du pouvoir d'achat :	<b>1.837 k€</b>
– Indemnité d'évaluation des CE1 CM2 :	<b>1.728 k€</b>
– Prime des 3 HSA :	<b>967 k€</b>
– Tutorat des stagiaires :	<b>853 k€</b>
– Prime d'entrée dans le métier des enseignants :	<b>674 k€</b>
– Revalorisation indemnitaire 2011 des non enseignants : (coût en année pleine) :	<b>643 k€</b>

## Zoom sur les dépenses hors rémunérations (subventions, fonctionnement)

Les dépenses dites de fonctionnement sont en fait à **85 %** des subventions, dont :

➤ financement assistance éducative (subvention aux établissements mutualisateurs de la paie) :	<b>60,5 M €</b>
➤ bourses en collèges et lycées :	<b>20,5 M €</b>
➤ crédits globalisés aux EPLE (dont fonds sociaux) et nouveaux dispositifs portés par les EPLE (exemple : internat d'excellence) :	<b>4,4 M €</b>
➤ service minimum d'accueil dans le premier degré :	<b>1 M €</b>

Les dépenses hors subventions regroupent :

• la gestion de dossiers académiques :	
– examens et concours :	<b>1.800 K€</b>
– formation continue des personnels :	<b>1.400 K€</b>
– changement de résidence et congés bonifiés :	<b>1.000 K€</b>
– achat matériel élèves handicapés :	<b>382 K€</b>
• les dépenses de fonctionnement des services :	
– loyers :	<b>2.500 K€</b>
– frais liés aux locaux (eau, gaz, travaux) :	<b>1.200 K€</b>
– frais de déplacement (personnels itinérants et administratifs) :	<b>534 K€</b>
– réseau des CIO (hors frais de déplacement) :	<b>456 K€</b>